

Honoraires juridiques

TARIFS applicables pour les clôtures 2024 * (hors frais de formalités)

MISSIONS RECURRENTES (Approbation des comptes)	SANS CAC	AVEC CAC
	Euros HT À partir de	Euros HT À partir de
EURL / SASU / SCI à l'IS / SC Démembrée	500	800
SCI à l'IR	400	-
SAS (organe de direction unique) / SARL / SNC	600	850
SAS (organe de direction collégiale / dualiste) / SA / Association	900	1 300
Supplément distribution de dividendes/imprimé 2777	100	
Déclaration IFU (imprimé 2561)	100	

MISSIONS EXCEPTIONNELLES	Euros HT À partir de
Ouverture dossier (si reprise dossier)	200
Constitution (hors démembrement)	1 200
Supplément clauses particulières dans les statuts et/ou activités réglementées / Gouvernance	Consulter le pôle juridique
Contrat d'apport en nature	1 000
Augmentation de capital en numéraire / en nature	1 500
Augmentation de capital par incorporation de réserves/compte courant d'associé	1 000
Réduction de capital motivée par les pertes	1 000
Réduction de capital non motivée par les pertes	Consulter le pôle juridique
Modification statutaire (dénomination, objet social, transfert de siège, date clôture, prorogation de durée etc.)	700
Changement dirigeants (gérant / PDG / président / DG...) et CAC	600
Transformation	1 500
Assistance AG (hors déplacement)	300
Requête prorogation AG annuelle	300

Cession parts sociales (SARL/SC/SNC) / actions (SAS/SA)	
• Acte de cession	800
• PV agrément et modification, statuts	500
• Cerfa	250
• ODM/ MAJ registre	200
• Supplément SCI	Consulter le pôle juridique
• Mise à jour Bénéficiaire effectif	150

Cession Temporaire d'Usufruit (CTU) des parts de SCI/ Démembrement de l'Immobilier d'Entreprise	Consulter le pôle juridique
---	-----------------------------

PV CA / AGO sans formalités (Rémunération, autorisation divers, primes, distributions hors AGOA)	400
--	-----

Poursuite d'activité suite perte des capitaux propres*	500
Reconstitution des capitaux propres	300

* EURL / SASU Honoraires ramenés à 300 euros.

Dissolution/Liquidation	1 000
Supplément Boni de liquidation	150

Dissolution-confusion (TUP)	1 000
Fusion simplifiée	Consulter le pôle juridique
Apport partiel d'actifs	Consulter le pôle juridique
Bail commercial	2 000
Abandon de créance	300
Conventions intragroupes (animation, prestations de services, trésorerie)	Consulter le pôle juridique
Mise à jour exceptionnelle des registres légaux	Au temps passé
Dépôt de marque en France	300
Formalités sans acte (ouverture / fermeture d'établissement, enseigne, nom commercial, modification du code APE, déclaration bénéficiaire effectif...)	300
Déclaration des bénéficiaires effectifs	150
Autres prestations juridiques (cession bloc de contrôle, titres complexes, BSPCE, Actions Gratuites, actions de préférence...)	Consulter le pôle juridique

FORMULE EXPRESS : Passage par une société de formalités

Le passage par un formaliste vous permettra de gagner du temps sur les formalités urgentes. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, un coût supplémentaire vous sera facturé. Pour plus d'informations, contactez le pôle juridique.

- Tous les tarifs s'entendent sous réserve du temps passé supplémentaire lié aux demandes rectificatives du client ou à la complexité du dossier sur la base d'un taux horaire variant de 100 € HT à 150 € HT/ heure.
- Tout projet abandonné en cours d'exécution de nos services fera l'objet d'une facturation au temps passé (dans une fourchette de 50% à 100 % du tarif devisé).

*** Les tarifs seront susceptibles de subir des augmentations liées aux évolutions législatives et au coût de la vie. Ces tarifs et prestations sont réservés aux clients du groupe EMARGENCE.**